

M 104A/2024

## PROJET DE MOTION

au sens de l'article 32 du Règlement du Conseil municipal

relative à l'objet suivant :

### **Prévoir une infrastructure sportive pour tous les projets de construction de quartier**

---

Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

La densification de la ville de Lancy est stratégique. Comme indiqué dans le PDCom

*« La croissance de la population larcéenne prévue à l'horizon 2030 aura également un impact sur la pratique du sport à Lancy. La commune se doit d'anticiper l'augmentation de la demande et de s'adapter aux nouvelles pratiques. ».*

Toujours dans le PDcom, une étude indique que l'état de santé dépend de nombreux facteurs, qui atteste que le lien social - sport - santé est déterminant.

Cette densification s'accompagne de constructions qui amènent de nouveaux habitants qui génèrent des besoins sociaux, publics, sportifs ou sanitaires.

Ainsi, quand tout un quartier « sort de terre », il est nécessaire de réfléchir aux espaces publics, à la mobilité, aux besoins d'école et de crèches et de bien d'autres réponses à apporter à ces besoins dont la commune à la charge.

Nous pouvons constater que les réponses apportées en matière d'infrastructures sportives ne sont pas automatiques et il semblerait que ce besoin soit régulièrement relégué au second plan.

S'il faut reconnaître que les crèches, l'école ou des commerces de proximité sont des besoins importants, voire prioritaires, il nous paraît fort dommage de reléguer les activités sportives au second plan alors qu'elles apportent de nombreux avantages dans les quartiers tant en termes sociaux que de santé publique.

Il n'est pas nouveau que les interactions sociales dans le sport participent à l'intégration et à créer une dynamique intéressante dans les quartiers visés. Il n'est malheureusement pas récent non plus que le problème de sédentarité devient un problème majeur pour la santé et de nombreuses campagnes tentent de faire bouger toutes les générations pour le bien de chacun et chacune et par conséquent, pour le bien de tous.

Ainsi, nous sommes satisfaits de constater des aménagements de type Urban-Training dans les parcs ou de voir des coordinations intercommunales qui permettent à des salles comme à celle du Sapay de voir le jour.

Cependant, ces quelques exemples montrent l'insuffisance des infrastructures dans les quartiers et il est regrettable de voir des habitants devoir se déplacer, parfois, loin de chez eux, pour pratiquer leurs activités sportives.

Pour tous ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. relever les besoins en infrastructures sportives dans tous ses projets d'aménagements urbains ;
2. inclure dans sa réflexion les possibilités d'installer des infrastructures sportives pour tout projet d'aménagement de quartier ou de construction (PLQ, etc.);
3. construire ou installer des infrastructures sportives dans tous les cas où c'est possible afin de garantir aux habitants des accès facilités à des activités sportives dans le périmètre de leur quartier.

---

*Conseil municipal du 15 février 2024*

*Motion renvoyée à la Commission des sports par 14 oui, 12 non, 6 abstentions*

*Conseil municipal du 21 novembre 2024*

*Motion amendée acceptée par 25 oui, 8 non, 0 abstention.*